



Municipalité de Sainte-Claire

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Claire, tenue le 10 octobre 2023, où il y avait quorum.

295-2023

Dépôt et adoption de la Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

CONSIDÉRANT que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Claire.

En conséquence :

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Claire.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme, le 10 octobre 2023



Guylaine Aubin

Mairesse